

**FONDATION MARCEL HICTER
POUR LA DEMOCRATIE CULTURELLE ASBL**

**DEUX ÉCLAIRAGES CONTRASTÉS D'ENJEUX ET D'IMPACTS
CULTURELS**

une analyse de Raymond Weber

**OCTOBRE
2008**

DEUX ÉCLAIRAGES CONTRASTÉS D'ENJEUX ET D'IMPACTS CULTURELS

par Raymond Weber, Professeur au Collège d'Europe de Bruges,
Membre de l'assemblée générale de la Fondation Marcel Hicter
asbl

IL EST PARFOIS INTÉRESSANT D'ANALYSER DES ACTIONS OU DES « ÉTATS » CULTURELS ET DE SOCIÉTÉ QUI — À PREMIÈRE VUE — SE SITUENT À MILLE LIEUX L'UNE DE L'AUTRE. LES METTRE EN REGARD PEUT DÉCLENCHER UN COURT-CIRCUIT MENTAL QUI PERMET UNE VISION DÉCALÉE, UNE MISE EN PERSPECTIVE DIFFÉRENTE DE SA MANIÈRE DE PENSER ET D'AGIR. TEL EST, NOUS SEMBLE-T-IL, LE CAS DE CES DEUX EXEMPLES QUI ONT ÉTÉ PRÉSENTÉS DANS LE CADRE DES RENCONTRES D'ARCHIMÈDE, À CLUNY, LES 28 ET 29 AOÛT DERNIERS.

« QUEL RÔLE PEUT JOUER INTERNET DANS UN PROJET ALTERNATIF ? »

Pour Marc Le Glatin, Internet est, à juste titre, une véritable révolution économique, politique et culturelle et provoque, pour reprendre le titre de son livre, « *un séisme dans la culture* », par l'opportunité offerte par de nouvelles pratiques qui changent notre rapport à l'information et à la connaissance, qui renouvellent les circuits de la diffusion culturelle et qui bousculent le statut de la création.

Sur le plan économique, où un modèle économique fondé sur la rareté matérielle est remplacé par un modèle fondé sur l'abondance immatérielle, le meilleur scénario, en face de l'inéluctable généralisation du téléchargement gratuit, semble être celui de la mutualisation et de la licence légale, seul scénario capable de concilier la liberté de l'internaute et de la rémunération des artistes. Dans ce contexte, la notion de bien commun artistique nous montre que nous ne sommes pas en présence d'une simple évolution technologique, mais bien d'une mutation de civilisation, d'une révolution d'ordre anthropologique, comportant une nouvelle manière de vivre ensemble, de communiquer, des rapports sociaux transformés, une représentation du monde et de la culture profondément transformées, des relations radicalement différentes avec l'espace et le temps.

Plus encore que sur le plan économique, c'est donc sur ce plan sociétal qu'Internet apportera une extraordinaire libération d'énergie sociale et permettra une mutualisation

des savoirs, le mixage et la création d'œuvres collaboratives, ainsi que l'arrivée d'œuvres nomades. Comme l'a souligné Marc Le Glatin, il est bien possible que nous allions vers une culture qui ne se réduirait pas à un ensemble d'œuvres, mais se définirait principalement par des mécanismes de relations sociales régissant les contributions de plusieurs personnes à des œuvres communes et toujours inachevées. Sans que la singularité de son expression artistique ne soit niée, chaque individu est mobilisé dans une dynamique polyphonique. La dimension collective de la création offre en retour l'occasion de découvrir d'autres en-soi par frottement à la subjectivité des différents participants.

Comme notre discussion l'a montré, cette mutation par l'Internet ne va pas sans incertitudes et sans risques. Aussi la responsabilité de l'Etat et des autorités publiques est-elle importante, pour renforcer, par une action publique volontariste, les opportunités d'Internet et de permettre la participation du plus grand nombre à la production symbolique, notamment par l'éducation (mise en place d'Ateliers au niveau local et régional) et par l'action culturelle (création

de Maisons de la Culture numérique). L'Etat pourrait aussi prendre davantage d'initiatives en matière de régulation (création éventuelle d'une autorité de régulation qui s'occuperait de la mise en place de sites de médiation, ainsi que de la rémunération des artistes, p.ex. à travers un système de licence globale).

Toute cette discussion sur Internet nous a montré que dans une société du savoir et dans une économie de l'immatériel, le rôle de ce « cyberspace », comme espace d'expression artistique et démocratique, sera de plus en plus important, que nous sommes dans une mutation dont nous ne voyons pas encore tous les aboutissements et qu'il est urgent et important que la discussion y relative soit menée non seulement d'un point de vue technique ou économique, mais aussi du point de vue culturel et sociétal. Il semble indispensable, par ailleurs, que ce débat soit public, tant au niveau national qu'au niveau international (où il faut faire évoluer le droit international qui paraît largement obsolète en face des évolutions techniques).

« ATD QUART MONDE ET LE RÉSEAU WRESINSKI-CULTURE »

C'est le témoignage d'un « maillon » de la chaîne dans la lutte contre l'exclusion sociale et culturelle que nous a proposé Agnès Durand, d'abord à partir de sa fonction de conservateur des musées à Marseille, puis comme bénévole au service d'ATD Quart Monde.

Au centre des préoccupations d'ATD Quart Monde : la misère étant une violation des droits de l'homme, il est important de faire reconnaître l'égalité de tous les êtres humains et d'agir pour faire respecter les droits à la santé, à l'éducation et à la culture¹. Pour cela, il faut donner la parole à ceux qui sont dans la misère et leur fournir la possibilité de se réintégrer dans la vie sociale et culturelle, par la créativité artistique et par la pratique culturelle, p.ex. à travers des ateliers artistiques ou à travers des bibliothèques de rue.

Ce que nous dit cette parole :

- Le besoin de beauté et de poésie est fondamental pour tout être humain ;
- Il y a un trésor caché en chacun de nous, de quelque condition sociale que nous soyons ;
- La culture peut constituer pour les « désaffiliés sociaux » (Robert Castel) « une 2e paire de jambes » et constitue « une faim dans la tête », tout comme la créativité artistique un instrument extraordinaire dans la lutte contre l'indifférence ;
- Le travailler-ensemble, à partir des compétences culturelles de chacun, et comme partenaires, la rencontre avec l'autre, comme richesse, sont constitutifs de la dignité humaine. Cette coopération est à la base d'une appropriation pleine de l'art et de la culture et d'une construction parta-

gée d'une culture en devenir.

Dans la discussion, plusieurs points ont été développés :

- 1- Il convient d'inscrire la culture dans un cadre plus large, la décloisonner, en dépassant nos « héritages » et nos étroitesse ;
- 2- Le « langage du cœur » peut s'opposer au « langage de l'esprit » et créer des incompréhensions ;
- 3- Que peut-on faire pour les « désaffiliés culturels » à partir de nos institutions culturelles « traditionnelles » ?
- 4- Comment développer un savoir émancipateur, qui ne soit pas hiérarchique, du haut vers le bas, mais qui parte des besoins et aspirations des individus et des communautés et qui se fonde sur le désir de l'artiste ?
- 5- C'est en se frottant aux marges et aux franges de nos institutions et de nos sociétés qu'on retrouve le sens pour une action culturelle et politique ;
- 6- L'« inclusion culturelle » des plus défavorisés n'est pas un exercice de compassion ou de patronage, mais un droit, un droit culturel et humain. La Déclaration universelle sur la diversité culturelle (UNESCO, 2001), la Déclaration sur les droits culturels (2007) et l'Agenda 21 pour la Culture, sans même parler des différents textes législatifs adoptés dans la plupart des pays européens, y font expressément référence, en demandant aux autorités publiques, mais aussi aux secteurs privé et civil, d'agir en ce sens ;

Pour terminer et relancer éventuellement d'autres discussions, je rêve de pays et d'une Europe qui prennent pleinement conscience non seulement du rôle central que doit y jouer la culture, mais aussi de la spécificité de l'acte artistique et de la pratique culturelle. Une politique culturelle doit être une politique porteuse de valeurs et de sens non seulement pour le secteur culturel, mais aussi pour la société dans son ensemble (« Kulturpolitik ist Gesellschaftspolitik »).

Le rôle des pouvoirs publics et de l'Etat doit sans doute changer : non plus gestionnaire, mais arbitre, garant des droits culturels, facilitateur (« empowerment » des autres acteurs, et notamment des plus faibles) : les pouvoirs publics, en laissant pleinement leurs rôles aux secteurs privé et civil, doivent accompagner les « fragilités » artistiques et culturelles qui sont souvent dans les passages de la création à la production, de l'idée au projet, du projet local au projet européen, de l'individu au réseau, du jeune en formation ou en apprentissage à l'artiste professionnel ou à l'amateur engagé. Ils doivent aussi reconnaître la culture en train de se faire, sur les friches industrielles et urbaines, dans les quartiers ou banlieues métissés de nos villes, dans les nouvelles émergences (arts de la rue, arts numériques), dans les nouvelles interactions entre disciplines artistiques (interdisciplinarité ...et indisciplinarité) et dans de nouvelles coopérations transfrontières. Ces passages exigent de

l'espace et du temps, donc de l'argent. A l'Etat d'assumer ses responsabilités en ce domaine.

La politique culturelle doit aujourd'hui être déconstruite et reconstruite et refondée sur la base de la diversité culturelle. La culture ne peut-elle pas être la « fenêtre » (Fernando Pessoa) dont nous avons besoin pour transformer le doute de la raison sur elle-même en ambition culturelle structurante pour l'avenir ? (prospective culturelle).

Voilà pourquoi je pense qu'un espace public est nécessaire pour mener un débat public sur tous ces enjeux, pas seulement entre culturels et pas seulement à l'intérieur d'une même culture.

Une ouverture du Réseau d'Archimède, vers des acteurs éducatifs, sociaux et scientifiques, p.ex. et vers des artistes et acteurs culturels d'autres pays, voire d'autres continents (je pense à l'Afrique de l'Ouest, p.ex.) me semble souhaitable. Il y a des structures dans d'autres pays qui sont concernées comme nous par une réflexion en profondeur sur les enjeux futurs de la politique culturelle, comme la « Kulturpolitische Gesellschaft » en Allemagne, « Culture et Démocratie » en Belgique, le Forum Culture(s) au Luxembourg, etc. Pourquoi ne pas croiser nos interrogations et nos visions de l'avenir ?

Notes

1 - « Là où des hommes sont condamnés à vivre dans la misère, les droits de l'homme sont violés. S'unir pour les faire respecter est un devoir sacré ». « Toute personne, quelle que soit sa position dans la société, a une dignité égale à celle de toute autre personne. Nul ne peut offenser cette dignité sous aucun prétexte. »